

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026



Le mardi 1^{er} septembre 2026

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Richard Gauthier et les conseillers Jessica Lambert, Pierre Michaud, Roger Béchar, Michael Lusignan, Debra Millington et Louis Fillion.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de son suivi;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2026 et de son suivi;
5. Documents déposés et correspondance;
6. Période de questions;
7. Rapport du maire;
8. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 8.1 Suivi des différents comités s'il y a lieu;
 - 8.2 Demande d'autorisation fête des Récoltes – dimanche 11 octobre 2026;
9. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
10. **SERVICE D'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**
11. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;
12. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET DE L'USINE D'ÉPURATION**
 - 12.1 Rapport de l'inspecteur municipal;
13. **ADMINISTRATION**
 - 13.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2026;
 - 13.2 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'août 2026;
 - 13.3 Soulignement du départ de M. Benoit Lefebvre en tant que directeur général;
 - 13.4 États financiers 2025;
 - 13.5 Autorisation de signature pour Karine Marquette;
 - 13.6 Personne désignée pour le congrès de la FQM 2026;
 - 13.7 Reconduction et bonification des bourses des Villes et Municipalités 2027-2031;
 - 13.8 Travaux au 175, rue Cartier à Massueville;
 - 13.9 Montant de 2000\$ provenant de la MRC – BBQ du maire;
 - 13.10 Travaux d'émondage rue de l'Église;



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

- 13.11 Ajustement de la résolution concernant le déneigement des entrées et trottoirs;
- 13.12 Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste – Prolongation exceptionnelle des heures d'activités;
- 13.13 Règlement sur la langue française – abolition de l'exemption de 5000\$;
- 13.14 Approbation du budget révisé concernant l'Office d'habitation Pierre-De Saurel;
- 13.15 Motofest;
- 13.16 Démarches relatives à l'admissibilité pour le financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH);
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Questions diverses;
- 16. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19 h 31.

Rés.2026-09-650 **2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)**

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan ;
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 8.2 : Demande d'autorisation fête des Récoltes en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-651 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de son suivi**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le lundi 6 juillet 2026, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par la conseillère Debra Millington ;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 6 juillet 2026 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

Rés. 2026-07-652

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2026 et de son suivi

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le jeudi 9 juillet 2026, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition du conseiller Roger Béchard;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 9 juillet 2026 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

5. Documents déposés et correspondance

Municipalité de Massueville – Projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026; (Point 3 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2026; (Point 4 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2026; (Point 8.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Procès-verbal du Comité local du Patrimoine du 25 août 2026; (Point 8.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapports des mois de juillet et août 2026 de l'inspecteur en bâtiment; (Point 11.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapports des mois de juillet et août 2026 de l'inspecteur municipal; (Point 12.1 Ordre du jour)

Daniel Tétreault CPA inc., société – États financiers 2025; (Point 13.4 Ordre du jour)

Cégep de Sorel-Tracy – Demande de reconduction et bonification des bourses des Villes et Municipalités (2027-2031); (Point 13.7 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Documentation en lien avec la demande de travaux au 175, rue Cartier; (Point 13.8)

Régie Incendie Louis-Aimé-Massue – Facturation compensation des taxes 2026; (Point 13.10 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Résolution concernant le déneigement des entrées et trottoirs (2026-2027); (Point 13.14 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Règlement sur la langue française – abolition de l'exemption de 5000\$; (Point 13.16 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Budget révisé concernant l'Office d'habitation Pierre-De Saurel; (Point 13.17 Ordre du jour)

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026



Correspondance disponible pour consultation:

C-1 Ville de Sorel-Tracy – Avis d'intention - déclaration de compétence à l'égard de municipalités locales de la MRC relativement à certaines activités dans la rive et le littoral

C-2 Ville de Chesterville, Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Ville de Lachute, Municipalité d'Esprit-Saint, Municipalité d'Henryville, Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu – Appui - demande de modification du guide Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - concernant le volet redressement

C-3 MRC Pierre-De-Saurel – Règlement numéro 394-26 portant sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs ainsi que le contrôle et le suivi budgétaire de la MRC de Pierre-De Saurel

C4- Office d'habitation Pierre-De Saurel – Rapport d'activité 2025

C5- RARC – Procès-verbal de la rencontre de juin 2026

C6- MRC Pierre-De Saurel – Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil du 26 août 2026.

6. Période de questions

Une période de questions est prévue pour l'assistance.

7. Rapport du maire

Bonjour chères voisines et chers voisins,

Après la pause de l'été, le retour au travail est bien amorcé pour moi. Je suis de retour et les réunions aussi, je suis prêt pour affronter les dossiers qui s'en viennent.

Le Motofest du mois de juillet aura été une très belle réussite encore une fois et les organisatrices nous promettent une autre très belle édition en 2027. Nous avons aussi reçu Les belles d'hier au Carré Royal, regroupement de propriétaires d'anciennes voitures qui a été un beau succès pour sa première édition selon les organisateurs, donc on se dit : à l'année prochaine. La fête de la Famille a été un très grand succès et je tiens à remercier notre cheffe d'orchestre Rachel Day-Circé, notre coordonnatrice aux loisirs, et les bénévoles qui l'ont appuyée cette journée-là.

Le BBQ du maire arrive aussi rapidement et le conseil a vraiment hâte de tous vous revoir le samedi 12 septembre dès 14h00 à la mairie.

Le conseil a rencontré le candidat aux élections de l'automne pour le Parti Québécois, Jocelyn Desjardins. Le conseil a eu l'occasion de s'exprimer sur la situation dans laquelle Massueville se trouve et lui a donné des pistes afin que le gouvernement ouvre les yeux et voie ce qui se passe présentement au Québec, pour nous, mais aussi pour d'autres petites municipalités qui peinent à boucler leur budget.

Je vous invite à étudier, du moins à lire le programme des différents partis politiques afin de faire un choix éclairé et qui rejoint vos valeurs. Un vote c'est important, autant pour aujourd'hui que pour demain. Essayons de laisser à nos générations futures un monde meilleur, moins pauvre, moins malade.

L'été n'est pas terminé, profitons des dernières belles journées chaudes. Au plaisir !

Richard Gauthier, maire

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026



Correspondance disponible pour consultation:

C-1 Ville de Sorel-Tracy – Avis d'intention - déclaration de compétence à l'égard de municipalités locales de la MRC relativement à certaines activités dans la rive et le littoral

C-2 Ville de Chesterville, Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, Ville de Lachute, Municipalité d'Esprit-Saint, Municipalité d'Henryville, Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu – Appui - demande de modification du guide Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - concernant le volet redressement

C-3 MRC Pierre-De-Saurel – Règlement numéro 394-26 portant sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs ainsi que le contrôle et le suivi budgétaire de la MRC de Pierre-De Saurel

C4- Office d'habitation Pierre-De Saurel – Rapport d'activité 2025

C5- RARC – Procès-verbal de la rencontre de juin 2026

C6- MRC Pierre-De Saurel – Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil du 26 août 2026.

6. Période de questions

Une période de questions est prévue pour l'assistance.

7. Rapport du maire

Bonjour chères voisines et chers voisins,

Après la pause de l'été, le retour au travail est bien amorcé pour moi. Je suis de retour et les réunions aussi, je suis prêt pour affronter les dossiers qui s'en viennent.

Le Motofest du mois de juillet aura été une très belle réussite encore une fois et les organisatrices nous promettent une autre très belle édition en 2027. Nous avons aussi reçu Les belles d'hier au Carré Royal, regroupement de propriétaires d'anciennes voitures qui a été un beau succès pour sa première édition selon les organisateurs, donc on se dit : à l'année prochaine. La fête de la Famille a été un très grand succès et je tiens à remercier notre cheffe d'orchestre Rachel Day-Circé, notre coordonnatrice aux loisirs, et les bénévoles qui l'ont appuyée cette journée-là.

Le BBQ du maire arrive aussi rapidement et le conseil a vraiment hâte de tous vous revoir le samedi 12 septembre dès 14h00 à la mairie.

Le conseil a rencontré le candidat aux élections de l'automne pour le Parti Québécois, Jocelyn Desjardins. Le conseil a eu l'occasion de s'exprimer sur la situation dans laquelle Massueville se trouve et lui a donné des pistes afin que le gouvernement ouvre les yeux et voie ce qui se passe présentement au Québec, pour nous, mais aussi pour d'autres petites municipalités qui peinent à boucler leur budget.

Je vous invite à étudier, du moins à lire le programme des différents partis politiques afin de faire un choix éclairé et qui rejoint vos valeurs.

Un vote c'est important, autant pour aujourd'hui que pour demain. Essayons de laisser à nos générations futures un monde meilleur, moins pauvre, moins malade.

L'été n'est pas terminé, profitons des dernières belles journées chaudes. Au plaisir !

Richard Gauthier, maire



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

8. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

8.1 Suivi des différents comités

Soccer : La saison de soccer est maintenant terminée. Une sortie au CF Montréal a eu lieu le 15 août dernier, réunissant plus de 60 jeunes. La remise des uniformes se fera au cours de la semaine du 14 septembre.

Camp de jour : Le camp de jour est maintenant terminé. Plusieurs parents ont manifesté leur intérêt pour que le camp soit prolongé jusqu'à la rentrée scolaire. Cette possibilité pourra être évaluée pour l'année prochaine.

Fête de la Famille : La fête de la Famille a eu lieu le samedi 29 août dernier et a connu un beau succès, avec la participation de plus de 300 personnes.

Un grand merci à Rachel Day-Circé pour l'organisation de cette belle journée!

Cours d'automne : La programmation des cours d'automne est maintenant disponible et propose plusieurs activités intéressantes pour la prochaine saison.

Rés. 2026-09-653 **8.2 Demande d'autorisation fête des Récoltes – dimanche 11 octobre 2026**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une communication des organisateurs de la fête des Récoltes demandant l'autorisation de tenir l'événement le dimanche 11 octobre 2026, et confirmant les informations pertinentes à cette tenue;

ATTENDU QUE l'événement vise à mettre en valeur les produits locaux et à dynamiser la vie communautaire, et qu'il est conforme aux objectifs de la Municipalité en matière d'animation du milieu;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par le conseiller Roger Bécharde;

IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de la fête des Récoltes le 11 octobre 2025 aux emplacements indiqués dans la communication reçue;

D'AUTORISER l'occupation du domaine public municipal, y compris le Carré Royal entre les rues Cartier et Durocher au besoin, pour l'installation de kiosques, tables et équipements temporaires, conformément aux demandes transmises, et la vente de boissons gazeuses et alcooliques en conformité avec les règles et obligations de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale adjointe ou au directeur général et greffier-trésorier le pouvoir de signer tout document requis et d'apporter tout ajustement mineur aux modalités afin d'assurer la bonne tenue de l'événement.

9. RÉGLEMENTATION ET Législation

Aucun sujet concernant ce point.

10. SERVICE D'INCENDIE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet concernant ce point.



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

11. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les rapports des mois de juillet et août 2026 de l'inspecteur en bâtiment sont déposés au conseil pour son appréciation.

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET DE L'USINE D'ÉPURATION

12.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées

Les rapports des mois de juillet et août 2026 de l'inspecteur municipal sont déposés au conseil pour son appréciation.

13. ADMINISTRATION

Rés. 2026-09-654 13.1 Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2026

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe certifie que la Municipalité du Village de Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses.

Sur proposition du conseiller Roger Béchard;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période du mois de juillet 2026 et totalisant **68 941.49 \$**.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Chèques juillet

Chèque	Fournisseur	Montant
C2600155	Fonds d'information sur le territoire	12,00 \$
C2600156	Loisirs de Saint-Aimé et Massueville	7 916,29 \$
C2600157	MRC Pierre-De Saurel	9 804,22 \$
C2600158	Régie inter. Protection Incendie	10 346,37 \$
C2600159	Quincaillerie Yamaska inc.	103,00 \$
C2600160	Biophare	120,00 \$
C2600161	Municipalité de Saint-David	12 197,15 \$
C2600162	Manon Paulhus	241,45 \$
C2600163	ADN Communication	40,68 \$
C2600164	Gérard Dion & Fils inc.	1 007,94 \$
L2600116	Desjardins Sécurité Financière	1 872,77 \$
L2600117	Hydro-Québec	297,04 \$
L2600118	Hydro-Québec	2 094,24 \$
L2600119	Ministre du Revenu du Québec	4 499,84 \$
L2600120	Agence de revenu du Canada	1 258,28 \$
L2600122	Télébec S.E.C.	37,48 \$
L2600124	Fonds de Solidarité FTQ	250,00 \$
L2600125	Cooptel	81,13 \$
L2600126	FQM Services	661,11 \$
L2600127	FQM Services	316,64 \$
L2600128	Visa Desjardins voirie	137,91 \$
L2600129	Northpoint Financement commercial inc.	372,52 \$
L2600130	Agence du revenu du Canada	1 588,90 \$
L2600131	Visa Desjardins bureau	3 827,44 \$



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

L2600132	Global Payments.....	79,03 \$
L2600134	Desjardins intérêts Pr 367-02.....	8 266,70 \$
L2600135	Desjardins intérêts Pr 422-10.....	1 511,36 \$
TOTAL		68 941,49 \$

Rés. 2026-09-655 13.2 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'août 2026

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe certifie que la Municipalité du Village de Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses.

Sur proposition du conseiller Roger Béchard ;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période du mois d'août 2026 et totalisant **56 125.73 \$**.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Chèques août

Chèque	Fournisseur	Montant
C2600165	Succ. Maurice Desrosiers (en refacturation au MTQ)	3 230,80 \$
C2600166	Fonds d'information sur le territoire	24,00 \$
C2600167	MRC Pierre-De Saurel	15 053,00 \$
C2600168	Régie d'aqueduc de Richelieu Centre	5 181,66 \$
C2600169	Régie inter. Protection Incendie	10 073,76 \$
C2600170	Eurofins Essais Environnementaux Canada	698,53 \$
C2600171	Dépanneur S. G. Bardier.....	256,82 \$
C2600172	Buropro Citation.....	72,26 \$
C2600173	Climatisation François Descheneaux inc.....	1 703,13 \$
C2600174	Manon Paulhus	172,46 \$
C2600175	ADN Communication	40,68 \$
C2600176	Les gazons Tessier.....	1 379,70 \$
C2600177	Fondation du Cégep de Sorel-Tracy	300,00 \$
C2600178	CJSO radiodiffusion Sorel-Tracy	511,64 \$
C2600179	Éric St-Martin, cellulaire	46,62 \$
C2600180	Agence du revenu du Canada (2024)	330,91 \$
C2600181	Excavation P. Laramée.....	1 764,87 \$
L2600136	Desjardins Sécurité Financière	1 872,77 \$
L2600137	Hydro-Québec	306,94 \$
L2600138	Hydro-Québec	1 819,08 \$
L2600139	Hydro-Québec	1 011,47 \$
L2600140	Hydro-Québec	384,06 \$
L2600141	Hydro-Québec	70,15 \$
L2600142	Ministre du Revenu du Québec.....	4 870,20 \$
L2600143	Agence du revenu du Canada.....	1 755,36 \$
L2600144	Télébec S.E.C.....	134,20 \$
L2600145	Visa Desjardins bureau.....	1 928,07 \$
L2600146	Fonds de Solidarité FTQ	150,00 \$
L2600147	Cooptel	81,13 \$
L2600148	Global Payments.....	140,32 \$
L2600149	Visa Desjardins voirie	761,14 \$
TOTAL		56 125,73 \$



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

Rés. 2026-09-656 **13.3 Soulignement du départ de M. Benoit Lefebvre**

ATTENDU QUE M. Benoit Lefebvre a occupé les fonctions de directeur général de la Municipalité du Village de Massueville pendant les trois dernières années;

ATTENDU QUE tout au long de son mandat, il a fait preuve d'un professionnalisme exemplaire, d'un engagement remarquable et d'une grande rigueur dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE son dévouement envers la Municipalité a largement dépassé les attentes, donnant généreusement de son temps, de son énergie et de son expertise afin de contribuer au développement et au rayonnement de notre communauté;

ATTENDU QUE son leadership, sa vision et ses nombreuses initiatives ont permis de mettre en valeur la Municipalité, de concrétiser des projets porteurs et d'insuffler un dynamisme qui laissera une empreinte durable;

ATTENDU QUE M. Lefebvre a su travailler avec les élus, les employés municipaux, les partenaires et les citoyens dans un esprit de collaboration, de respect et d'écoute;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Massueville exprime sa plus sincère reconnaissance à M. Benoit Lefebvre pour ses trois années de loyaux et précieux services;

QUE les membres du conseil municipal soulignent qu'il a donné le meilleur de lui-même, et même davantage, dans l'accomplissement de ses fonctions, faisant preuve d'un engagement et d'une disponibilité hors du commun;

QUE le conseil municipal le remercie chaleureusement pour sa vision, son leadership, son professionnalisme ainsi que pour les nombreuses idées et réalisations qui ont contribué à faire progresser et à faire rayonner la Municipalité;

QUE le conseil municipal lui adresse ses meilleurs vœux de succès, de santé et de bonheur dans la poursuite de ses projets personnels et professionnels, avec la certitude que son passage au sein de notre municipalité laissera un héritage durable et un souvenir impérissable.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-657 **13.4 États financiers se terminant au 31 décembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE la firme Daniel Tétreault CPA inc. société comptable en nom collectif, a déposé récemment le rapport financier consolidé de l'année 2025 à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe ainsi qu'au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Village de Massueville;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Pierre Michaud;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité adopte le rapport financier consolidé du 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

Rés. 2026-09-659 **13.5 Autorisation de signature pour Karine Marquette**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faciliter les démarches administratives courantes de la Municipalité et assurer une représentation efficace auprès des organismes, partenaires, fournisseurs et instances gouvernementales;

ATTENDU QUE Mme Karine Marquette agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Massueville;

ATTENDU QU'il est opportun de l'autoriser à signer certains documents administratifs au nom de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions;

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU :

QUE Mme Karine Marquette, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, soit ajoutée à titre de signataire autorisée de la Municipalité de Massueville;

QU'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document de nature administrative relevant de ses fonctions qui ne requiert ni l'autorisation préalable du directeur général ni une autorisation spécifique du conseil municipal;

QUE toute autorisation particulière accordée par résolution du conseil municipal prévale sur l'autorisation générale de signature prévue à la présente résolution;

QUE cette autorisation s'exerce dans les limites des pouvoirs délégués à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe et dans le respect des lois, règlements et politiques applicables;

QUE la présente autorisation demeure en vigueur jusqu'à sa modification ou sa révocation par résolution du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-660 **13.6 Personne désignée pour le congrès de la FQM 2026**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel du **24 au 26 septembre 2026**;

ATTENDU QUE le congrès de la FQM constitue une occasion pour les élus municipaux de participer à des activités de formation, d'échanger avec des représentants du milieu municipal et de prendre connaissance des différents enjeux touchant les municipalités québécoises;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Massueville juge pertinent que la Municipalité soit représentée à cet événement;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville désigne M. Richard Gauthier, maire, afin de représenter la Municipalité de Massueville au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

QUE les frais d'inscription, de déplacement, de repas et d'hébergement



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

engagés dans le cadre de sa participation au congrès soient assumés par la Municipalité, conformément aux politiques et règlements municipaux applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-661

13.7 Reconduction et bonification des bourses des Villes et Municipalités 2027-2031

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy a mis en place, en 2021, le programme des bourses des Villes et Municipalités visant à souligner la persévérance et l'engagement scolaire des étudiants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Massueville participe à cette initiative depuis sa création et souhaite poursuivre son engagement envers la réussite étudiante et le dynamisme de la région;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy propose de reconduire le programme pour une nouvelle période de cinq ans et de bonifier le montant des bourses à 500 \$ chacune;

ATTENDU QUE cette initiative vise notamment à favoriser la rétention de la relève dans la région et à reconnaître le mérite des étudiants;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville approuve la participation de la Municipalité à la reconduction du programme des bourses des Villes et Municipalités de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy pour une nouvelle période de cinq ans;

QUE la Municipalité de Massueville confirme son engagement à contribuer à l'attribution d'une bourse d'un montant de 500 \$ dans le cadre de ce programme;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe ou le directeur général soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy afin de confirmer la participation de la Municipalité à cette nouvelle phase du programme.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-662

13.8 Travaux au 175, rue Cartier

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble sis au **175, rue Cartier** projettent de réaliser des travaux de réparation de la résidence comprenant l'installation de garde-corps sur la galerie avant, la peinture de la galerie, des colonnes, des fenêtres et de la toiture, la réparation des fissures sur les murs de fondation ainsi que l'installation d'une clôture le long de l'emprise de la rue Cartier;

ATTENDU QUE l'immeuble sis au 175, rue Cartier se trouve à l'intérieur du **site patrimonial Legs Aimé-Massue**, en vertu du règlement numéro 476-20, et que les travaux de réparation extérieurs doivent donc être approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE, selon la demande de permis présentée par les propriétaires, l'installation de garde-corps sur la galerie avant est une exigence de leur assureur;



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

ATTENDU QUE les garde-corps projetés auront une hauteur de 90 centimètres (36 pouces) et seront faits en bois peinturé en blanc;

ATTENDU QUE la galerie, les colonnes, les coins de la maison (planches cornières) ainsi que les fenêtres seront peinturés en blanc;

ATTENDU QUE la toiture sera peinturée en gris argenté, soit une couleur similaire à celle de la peinture existante;

ATTENDU QUE la clôture projetée aura une hauteur maximale d'un mètre (3,28 pieds), sera faite en bois peinturé en blanc et s'agencera avec la galerie et les garde-corps de la résidence;

ATTENDU QUE les travaux projetés contribueront à améliorer l'aspect visuel de la résidence, notamment en ce qui concerne la toiture et les fenêtres;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux dispositions du règlement de zonage numéro 293-91 applicables dans la zone ZRA-9;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du **4 août 2026**, a recommandé au conseil municipal d'approuver la demande de permis de réparation déposée pour l'immeuble sis au 175, rue Cartier;

ATTENDU QUE le Comité local du patrimoine, lors de sa séance du **25 août 2026**, a également étudié la demande relative aux travaux projetés au 175, rue Cartier et a recommandé leur approbation;

Sur proposition du conseiller Roger Béchard;
Appuyée par la conseillère Jessica Lambert;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville accepte les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité local du patrimoine et **approuve la demande de permis de réparation pour l'immeuble sis au 175, rue Cartier**, conformément aux plans, documents et informations déposés avec la demande;

QUE les travaux soient réalisés conformément à la demande de permis présentée et dans le respect des règlements municipaux applicables;

QUE le Service d'urbanisme soit autorisé à délivrer le permis requis lorsque l'ensemble des conditions administratives et réglementaires applicables auront été respectées.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-663

13.9 Montant de 2000\$ provenant de la MRC- BBQ du maire

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Saurel accorde à la Municipalité de Massueville une contribution financière d'un montant de 2 000 \$;

ATTENDU QUE cette contribution est destinée à soutenir la tenue du BBQ du maire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser l'utilisation de cette contribution financière pour les dépenses liées à l'organisation et à la tenue de cet événement;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville autorise l'utilisation de la somme de 2 000 \$ provenant de la MRC de Pierre-De Saurel afin de couvrir les dépenses



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

liées à l'organisation et à la tenue du BBQ du maire;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général soit autorisés à effectuer les dépenses et les démarches administratives nécessaires à cette fin, jusqu'à concurrence du montant accordé.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-664

13.10 Travaux d'émondage rue de l'Église

ATTENDU QUE certains arbres situés sur la rue de l'Église nécessitent des travaux d'émondage et d'entretien afin d'assurer leur entretien adéquat et la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Massueville a obtenu une première soumission pour la réalisation de ces travaux d'émondage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir des soumissions supplémentaires afin de comparer les prix proposés pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder aux travaux requis et de retenir la soumission conforme présentant le prix le plus avantageux pour la Municipalité;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington ;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville autorise la réalisation des travaux d'émondage requis sur la rue de l'Église;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général soit autorisés à solliciter des soumissions supplémentaires auprès d'entreprises spécialisées pour la réalisation de ces travaux;

QUE le contrat soit octroyé au soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas, sous réserve du respect des exigences de la Municipalité et des règles applicables en matière de gestion contractuelle;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière adjointe ou le directeur général soit autorisés à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

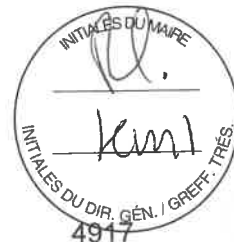
Rés. 2026-09-665

13.11 Ajustement de la résolution concernant le déneigement des entrées et trottoirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Massueville a octroyé à Arrosage Cloutier le contrat de déneigement de différents espaces municipaux pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend notamment le déneigement des cours du garage municipal et de la mairie, de certains trottoirs municipaux, d'un espace destiné au brigadier scolaire, des bornes d'incendie au besoin ainsi que du chemin Desrosiers menant à la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite, pour la saison hivernale 2026-2027, ajouter au déneigement un tronçon supplémentaire de trottoir situé sur la rue Bonsecours;



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir un prix pour l'ajout de ce tronçon au contrat de déneigement pour la saison 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition du conseiller Roger Béchard;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'ajout, pour la saison hivernale 2026-2027, du tronçon supplémentaire de trottoir situé sur la rue Bonsecours aux travaux de déneigement effectués pour la Municipalité de Massueville;

DE DEMANDER à Arrosage Cloutier de fournir un prix pour le déneigement de ce tronçon supplémentaire pour la saison 2026-2027;

QUE la Municipalité de Massueville se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et de refuser le prix soumis si celui-ci est jugé trop élevé ou ne convient pas aux besoins ou aux intérêts de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière adjointe et le directeur général à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder à cet ajout au contrat, sous réserve de l'acceptation du prix soumis et du respect des règles de gestion contractuelle applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents

Rés. 2026-09-666

13.12 Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste – Prolongation exceptionnelle des heures d'activités

CONSIDÉRANT QUE les Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste constituent un événement important pour la communauté et que l'édition 2027 marquera le 50^e anniversaire des festivités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà approuvé certaines autorisations nécessaires à la tenue de l'événement, la question relative à la prolongation des heures d'activités et aux nuisances sonores qui peuvent en découler étant toutefois demeurée en suspens;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent exceptionnellement de prolonger les heures d'activités au-delà de 23 h 00 les vendredi et samedi de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder cette prolongation pour l'édition 2027, tout en souhaitant limiter les nuisances, particulièrement en matière de bruit et de musique, afin de préserver la quiétude du voisinage;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER, exceptionnellement pour l'édition 2027, la prolongation des heures d'activités des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à 2 h 00 les vendredi et samedi de l'événement;

DE PRÉCISER que cette autorisation est ponctuelle, qu'elle porte uniquement sur la prolongation des heures d'activités et les activités qui y sont associées, et que toutes les autres autorisations, conditions et obligations applicables à l'événement demeurent en vigueur;

DE DEMANDER aux organisateurs de prendre les mesures raisonnables afin de limiter le bruit et le volume de la musique, particulièrement après 23 h 00, et de favoriser la quiétude du voisinage;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026



D'INVITER les organisateurs à dresser, à la suite de l'événement, un bilan permettant d'identifier les améliorations à apporter aux prochaines éditions, notamment en matière de bruit, de sécurité, de circulation et de cohabitation avec les résidents;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux organisateurs des Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-667

13.13 Règlement sur la langue française – abolition de l'exemption de 5000\$

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration prévoyait, jusqu'au 1^{er} juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000 \$, permettant une certaine souplesse administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

CONSIDÉRANT QUE cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et de services essentiels au bon fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines afin d'assurer la conformité à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec et non des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Massueville dispose de ressources administratives limitées et que l'application intégrale de cette exigence représente une charge administrative supplémentaire susceptible d'affecter l'efficacité de ses opérations courantes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;

Appuyée par le conseiller Roger Béchard;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 \$ et moins;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allègement administratif adaptées aux réalités municipales;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

QUE la Municipalité de Massueville informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, cette nouvelle exigence représente un alourdissement administratif important susceptible de compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- à la ministre responsable de la Langue française;
- à la ministre des Affaires municipales;
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à la MRC de Pierre-De Saurel;
- aux municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel pour appui.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-668

13.14 Approbation du budget révisé concernant l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Pierre-De Saurel a soumis à la Municipalité de Massueville son budget révisé pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé, le **19 août 2026**, le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé prévoit des revenus totaux de **2 607 419 \$** et des dépenses totales de **4 262 521 \$**, pour un déficit d'exploitation de **1 655 102 \$**;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce déficit prévoit une contribution de la Société d'habitation du Québec de **1 489 594 \$** ainsi qu'une contribution municipale globale de **165 508 \$**;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de Massueville d'approuver le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;

Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville approuve le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec et présenté dans les documents transmis à la Municipalité;

QUE la Municipalité de Massueville accepte la contribution municipale qui lui est applicable conformément à la répartition établie par l'Office d'habitation Pierre-De Saurel et la Société d'habitation du Québec;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général soit autorisés à effectuer les démarches administratives nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.



PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026

Rés. 2026-09-669

13.15 Motofest

CONSIDÉRANT QUE le Motofest s'est tenu le 25 juillet 2026 à Massueville;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a connu un important succès en rassemblant plus de 2 000 motocyclettes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un événement d'une telle envergure contribue au rayonnement de Massueville et permet de faire découvrir la municipalité à de nombreux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la réussite du Motofest repose sur l'implication et le travail des organisateurs, des bénévoles, des partenaires ainsi que de toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner le succès de cette édition et reconnaître le travail accompli;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;

Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Massueville adresse ses félicitations aux organisateurs du Motofest, ainsi qu'aux bénévoles, partenaires et collaborateurs ayant contribué à la réussite de l'événement tenu le 25 juillet 2026;

QUE le conseil municipal souligne le succès remarquable de ce rassemblement, qui a accueilli plus de 2 000 motocyclettes, et reconnaisse sa contribution au dynamisme et au rayonnement de la Municipalité de Massueville;

QUE le conseil municipal remercie également les citoyens pour leur collaboration et leur accueil lors de la tenue de cet événement d'envergure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-09-670

13.16 Démarches relatives à l'admissibilité pour le financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement en discussion avec un promoteur afin d'évaluer l'admissibilité de certaines infrastructures d'aqueduc et d'égout à une aide financière dans le cadre du Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE certaines démarches et validations demeurent nécessaires afin de confirmer l'admissibilité du projet et de réunir les renseignements requis pour le dépôt éventuel d'une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'échéance applicable au dépôt d'une demande est fixée au **14 septembre 2026**, ou à toute autre date communiquée par le gouvernement du Québec, et qu'il y a lieu de poursuivre les démarches sans délai;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite préserver la possibilité de déposer une demande d'aide financière, sans que celle-ci constitue une décision définitive quant à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les démarches visées par la présente résolution doivent être réalisées sans frais ni engagement financier pour la Municipalité, sauf autorisation expresse ultérieure du conseil municipal;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026



EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition du conseiller Roger Béchard;
Appuyée par le conseiller Pierre Michaud;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la poursuite des démarches auprès du promoteur et des instances gouvernementales compétentes afin de déterminer et, le cas échéant, de confirmer l'admissibilité des infrastructures visées au Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH);

QUE, sous réserve de la satisfaction des conditions d'admissibilité applicables, le conseil autorise le dépôt, pour et au nom de la Municipalité, d'une demande d'aide financière dans le cadre du FIERH, afin de respecter l'échéance applicable;

QUE cette autorisation ne constitue aucunement une décision définitive quant à la réalisation du projet ni un engagement financier de la Municipalité, lesquels devront, le cas échéant, faire l'objet d'autorisations distinctes du conseil municipal;

QUE les résultats des démarches, notamment l'admissibilité du projet, les conditions applicables, les engagements requis et les suites proposées, soient présentés au conseil municipal;

QUE le maire et le directeur général, ou la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, pourvu qu'ils n'entraînent aucun engagement financier pour la Municipalité sans autorisation préalable du conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

15. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés. 2026-09-671

16. Clôture de la séance

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Roger Béchard;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 06.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.


Richard Gauthier
Maire


Karine Marquette
Directrice générale et greffière-
trésorière adjointe